

CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS

SOLITAIRES DOUBLES EQUIPAGES (21 au 26 août 2025)

ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7, 420, 29ers, 15.5 Open, Nacra 15, Open 5.70

INSTRUCTIONS DE COURSE

Autorité Organisatrice (AO) : Cercle de Voile de Martigues

Incluant l'Avenant#1, publié le 21 août 2025

IC modifiées par l'Avenant#1 : IC 5.1 – 6.2 - 12.2 – 16.1 – 18.2 - 19.1 - 23.2 – Annexe Zone de course – Annexe parcours 3

Les modifications sont indiquées en rouge

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] (pénalité standard) s'applique à une règle des IC pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée par un comité sans instruction.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe T (Conciliation)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 **(DP)** Identification des 3 premiers aux classements généraux
Pour chaque classe ou série donnant lieu à l'attribution d'un titre de Champion/ne de France, les trois bateaux avec le meilleur classement général devront, quand ils sont en course, à partir du samedi 23 août :
 - (i) Porter, à partir du départ sur l'eau et jusqu'au retour à terre le lycra suivant : Premier/Jaune – Deuxième/Bleu – Troisième/Rouge. Les lycras seront fournis par l'AO et distribués sur le podium, à l'ouverture de l'émargement. Les lycras seront rendus lors de l'émargement retour.
- 1.4 Les concurrents devront être à jour de leur adhésion à la classe.
Pour mémoire
 - ILCA: <http://francelaser.org/Nouveau/Bulletin/adhesion.php?>
 - 420: <https://www.420-uniqua.fr/uniqua-france/adherer/>
 - Open 5.70: <http://www.open570.org/index.php/association>
 - 29ers: <https://www.helloasso.com/associations/classe-29er-france/adhesions/adhesion-2025>
- 1.5 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard une heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il prendra effet

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le site officiel du championnat

<https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/>

- 3.2 Le PC course est situé au Cercle de Voile de Martigues

[Téléphone Laurent GAILLOT 06 61 62 63 88].

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Club.

- Mât identifié par une flamme Rouge (ILCA 6 et ILCA 7)
- Mât identifié par une flamme Jaune (ILCA 4)
- Mât identifié par une flamme Verte (420, 29er et Open 5,70)
- Mât identifié par une flamme Violette (Nacra 15 et 15,5 Open)

- 5.2 [NP] DP) Autorisation de mise à l'eau :

Les bateaux doivent rester dans leurs parkings respectifs jusqu'à l'envoi du pavillon D du code international.

Le pavillon D et le pavillon de classe ou de série envoyés à terre signifient : « Les bateaux de cette classe ou série peuvent quitter leur parking et rejoindre leur zone de course ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 minutes après l'envoi de ces pavillons.

- 5.3 [NP] [SP] Stationnement sur les aires de mise à l'eau :

- (i) Les bateaux ou remorques doivent rester stationnés sur leur emplacement de parking.
- (ii) En cas d'infraction constatée, le concurrent fautif recevra :
 - A la première infraction, un avertissement.
 - A la deuxième infraction, une pénalité de 5 points sur la course la plus proche de l'infraction.
 - A la troisième infraction, sans instruction, une disqualification à la course la plus proche de l'infraction (ceci modifie la RCV 63.2).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1

Date	Horaires	Classe(s) / Série(s)
21.08	10h00-12h00 contrôles de jauge 14h00-17h00 contrôles de jauge 18h30 : Cérémonie d'ouverture Rdv : 18h devant le CV Martigues	Toutes
22.08	09h00-11h00 contrôles de jauge 10h00 Réunion sécurité accompagnateurs 13h : 1er signal d'avertissement	Toutes,
23.08 au 26.08	11h : 1er signal d'avertissement Palmarès vers 18h30	Toutes

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé **deux minutes au moins** avant l'envoi du signal d'avertissement.

- 6.3 Selon l'AC 14.2,3 courses par jour sont programmées.

Une 4^{ème} pourra être programmée en cas de retard sur le programme, les concurrents seront prévenus conformément à la procédure décrite dans l'IC 2.1.

- 6.4 Selon l'AC 8.4, le dernier jour de la régate, pour chacune des séries, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h 00.

7. PAVILLONS DE classe et de série

Les pavillons de classe et de séries seront comme suit :

Classe et Séries	Signe distinctif	Couleur du pavillon
ILCA 7	ILCA Noir	Bleue
ILCA 6 Fille	ILCA Noir	Jaune
ILCA 6 Garçon	ILCA Noir	Blanc
ILCA 4 Fille	ILCA Noir	Vert
ILCA 4 Garçon	ILCA Noir	Rouge
29er	29er Noir	Blanc
420 Garçons/Mixte et 420 Filles	420	Jaune et Bleu
Nacra 15	Nacra 15 Noir	Vert
15.5 Open.	15.5 Noir	Bleu
Open 5.70	Open 5.70	Blanc

8. ZONES DE COURSE

- 8.1 La répartition des classes et séries sur les zones de course est définie en « Annexe zones de course ».
- 8.1.1 La répartition des séries sur les zones de course sera publiée la veille avant 20H00 sur le tableau officiel.
- 8.1.2 Tout changement de zone de course sera annoncé :
- Quand l'Aperçu est envoyé à terre, 30 minutes avant l'affalé de l'Aperçu, ou,
 - Quand l'Aperçu est envoyé sur l'eau. Un bateau du comité de course enverra le pavillon L et se déplacera vers la nouvelle zone de course.
- 8.2 Zone de course :
- La zone de course est définie comme la zone s'étendant à 100 mètres au-delà de toute partie du parcours dans laquelle un bateau peut être en course.
- 8.3 (NP) (DP) Traversée des autres zones de course :
- Les bateaux rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans les autres zones de course, ils doivent naviguer à au moins 100m de tout bateau en course.
- 8.4 L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours

10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours, de changement, de départ et d'arrivée sont définies en **annexe PARCOURS**.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

- 11.1 Les zones considérées comme des obstacles sont précisées si besoin en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord ou le côté parcours d'une marque gonflable définie dans les annexes parcours
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 50 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Action du jury sur l'eau : L'annexe jugement semi-direct jointe à ces IC s'applique et, si les règles de classe le prévoient, les exigences de la RCV P5 s'appliquent à la règle SD3.
- 15.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité discrétionnaire (DPI).
- 15.3 Pour 15.5 Open, Nacra 15, Open 5.70 et 29er, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 *[NP]* Les temps-cible et limites sont indiqués dans les tableaux ci-dessous

	Temps limite pour le premier	Temps cible	Temps limite pour finir la course après l'arrivée du 1 ^{er} bateau
ILCA 4 – ILCA 6 – ILCA 7 – 420	90	40	15
Nacra 15 – 15.5 Open – Open 5.70 – 29er	90	30	15

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles aux lieux d'émargement et au secrétariat du jury situé dans la salle Gaudino. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées au secrétariat du jury dans le temps limite prévu.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme

- témoins. Les instructions auront lieu dans les salles du jury (salles Gaudino et Chable). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe SD sera affichée.
- 17.5 Les avis du jury seront publiés sur le site :
<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Chpt%20de%20France%20Espoirs%20Solitaires%20Doubles%20Equipe%202025>

18 CLASSEMENT

- 18.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- Quand moins de **quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le classement 420 Filles se fera par extraction du classement « 420 Garçons / Mixtes et 420 Filles » sans recalcul des points"

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un élargement sera mis en place, pour toutes les classes ou séries.
Pour toutes les séries, sauf les Open 5,70, cet élargement se fera par écrit, devant le local de jauge
Pour les Open 5,70, l'élargement se fera par VHF 06.
- (i) [DP] [NP] Cet élargement est obligatoire et doit être effectué par un membre de l'équipage, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.
 - (ii) L'élargement sera ouvert une heure trente (01H30) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'élargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre.
 - (iii) [SP]Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'élargement :
 - Défaut d'élargement DEPART : le bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'élargement RETOUR : le bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
 - Défaut d'élargement DEPART et RETOUR : le bateau recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses courues du jour.
 - (iv) Heures limites pour élarger :
Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour **ou de la première course après un retour à terre.**
Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau selon ce qui est le plus tardif.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 [DP] [NP] Obligation de remorquage : pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un bateau qui n'est plus en course ou qui a abandonné d'accepter une remorque et d'être ramené à terre. Un refus de l'équipage pourra entraîner une action au titre de la RCV 69.
- 19.4 [DP] Matériels de sécurité :
Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.
- (i) Sauf spécification particulière par leurs règles de classe, chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage flottant d'une longueur minimum de 8 mètres et d'un diamètre minimum de 8 mm capable de résister aux efforts dynamiques de remorquage.
 - (ii) Le port obligatoire d'un équipement individuel de flottabilité, en bon état (EIF) présentant un niveau de performance d'au moins 50N de flottabilité en conformité aux normes de la division 240 est obligatoire. Celui-ci devra être porté depuis la mise à l'eau du bateau jusqu'à son retour à terre.

- (iii) Quand un membre d'équipage est embarqué sur un bateau accompagnateur, le port d'un EIF est obligatoire.
- 19.5 [DP] Zone de baignade : La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
Le formulaire de demande de changement d'équipement endommagé est disponible à l'adresse suivante : <https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfe-infos-sur-lepreuve/cfe-tableau-officiel/>
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement. Chaque équipage devra remplir le formulaire de déclaration d'équipement pour l'épreuve avant de se présenter sur la chaîne de confirmation d'inscription.
Les formulaires sont accessibles à l'adresse suivante : <https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfe-infos-sur-lepreuve/cfe-tableau-officiel/>
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
- 22.1 Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :
- | | |
|---------------------------|----------------------|
| - ILCA 6 et ILCA 7 | Flamme Rouge, |
| - ILCA 4 | Flamme Jaune, |
| - 420, Open 5,70 et 29er | Flamme Verte |
| - Nacra 15, 15.5 Open | Flamme Violette |
| - Bateaux Jury | Pavillon Jaune JURY, |
| - Bateau Comité Technique | Pavillon Bleu JAUGE. |
- 23. ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 [DP] [NP] Seuls les bateaux accompagnateurs accrédités par leur ligue et l'AO pourront intégrer les zones de course.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
Ils ne doivent pas se trouver dans la zone de départ pendant les procédures de départ. La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 50 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ.
- 23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un sticker blanc. Ceux-ci seront remis aux entraîneurs, accrédités par l'AO à la confirmation de leur inscription.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

24.1 Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. PRIX ET TITRES DECERNES

25.1 Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrit(e)s défini dans le tableau ci-dessous.

25.2 La liste des titres attribués sera affichée au tableau officiel d'information à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats.

Titres Champion(ne)(s) de France	Minima
420 Garçons / Mixtes	15
420 Filles	10
ILCA 7 Garçons	15
ILCA 6 Garçons	15
ILCA 6 Filles	10
ILCA 4 Garçons	15
ILCA 4 Filles	10
Nacra 15	15
15.5 Open	15
29er	15
Open 5.70	15

26.3 Nacra 15, 15.5 Open, Open 5.70, ILCA 7, 29er

Si le minima n'est pas atteint, le titre ne sera pas attribué et l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4.

25.3 420 Filles et Garçons/Mixtes –ILCA 6 Filles et Garçons – ILCA 4 Filles et Garçons :

Si les minima de participation (10 inscrites pour les filles et 15 pour les garçons / mixtes) ne sont pas atteints, les épreuves par genre seront transformées en épreuves « Open ».

Si pour l'épreuve open, le minima de 15 n'est pas atteint, le titre ne sera pas attribué et l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National « Open » de Grade 4 sans délivrance de titre.

25.4 Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrents de ou des délégations étrangères invités par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un concurrent étranger était classé dans les trois premiers des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions de France Espoirs Solitaires Equipages seront décernés après avoir retiré des classements les coureurs étrangers sans recalcul points.

25.5 Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

25.6 Pour les séries « Open », le premier équipage féminin sera récompensé

25.7 Pour les séries Nacra 15, 29er, 420 Filles et Garçons, ILCA 6 Filles et Garçons, le premier équipage U17 sera récompensé

25.8 Pour les séries ILCA 4 Filles et Garçons, le premier équipage U15 sera récompensé

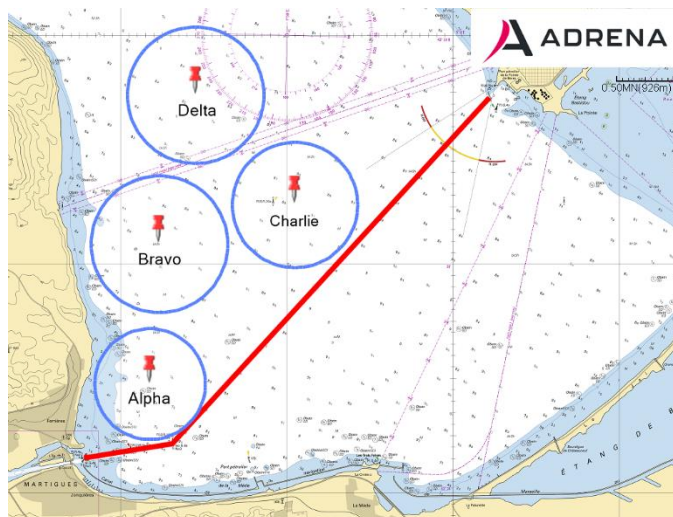
25.9 Un « prix spécial » des ligues sera décerné sur une action exemplaire d'esprit sportif et de fair-play d'un concurrent ou d'un équipage pendant la compétition.

<https://umbraco.ffvoile.fr/media/0c5gomq4/r%C3%A9glement-prix-des-ligues-2025.pdf>

Arbitres désignés :

- PRO: Laurent GAILLOT
- Président Comité de course ILCA 4 : Jean-Christophe COUR
- Présidente Comité de Course ILCA 6/ILCA 7 : Marion BARBARIN
- Président Comité de Course 420, Open 5.70 et 29er : Philippe ENEL
- Président de Comité de Course Nacra15, 15.5 Open : Clément CARNEVALI
- Président Comité Technique : Thomas MARMONTEIL
- Président du jury : Romain GAUTIER

ANNEXE ZONES DE COURSE



Zone	Latitude	Longitude	Diamètre
Alpha	43°24,950 N	005°04,350 E	1,0NM
Bravo	43°26,175 N	005°04,460 E	1,1 NM
Charlie	43°26,520 N	005°06,090 E	1,1NM
Delta	43°27,480 N	005°04,900 E	1,2NM

Séries	Couleur	Canal VHF
ILCA 6/ ILCA 7	Rouge	08
ILCA 4	Jaune	69
420/Open 5.70 / 29er	Verte	72
Nacra 15 et 15.5 Open	Violette	77
Canal sécurité PC Course : VHF 06		

Point de débarquement en cas d'urgence



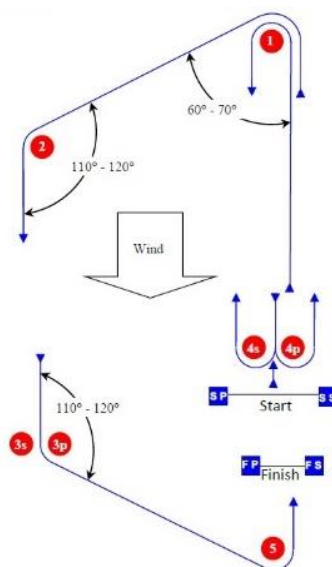
ANNEXE PARCOURS

Pour toutes les séries

- Si une marque d'une porte est manquante, la marque restante doit être contournée et laissée à bâbord.
- Pour toutes les séries, la marque de départ sera soit un bateau viseur arborant un pavillon Orange, soit une bouée gonflable Orange

Annexe Parcours 1

Parcours ILCA



Parcours ILCA 4 **Marques de parcours :**

La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**
Les marques de parcours 1, 2, 3S/3P, 4S/4P et 5 sont des bouées de couleur **JAUNE**.

Elles pourront être robotiques.

La marque de changement de parcours est une bouée **VERTE**

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**.

- Parcours 1 : Flamme numérique n°1 - Départ, 1 - 2 – Porte (3S/3P) - 2 – 3P - 5 - Arrivée
- Parcours 2 : Flamme numérique n°2 - Départ, 1 – Porte (4S/4P) - 1 - 2 – 3P - 5 - Arrivée
- Parcours 3 : Flamme numérique n°3 - Départ, 1 - 2 – 3P – 5 - Arrivée

Les marques 1, 2, 3P et 5 sont à contourner en les laissant à bâbord.

Parcours ILCA 6 - ILCA 7 **Marques de parcours :**

La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**

Les marques de parcours 1, 2, 3S/3P, 4S/4P et 5 sont des bouées cylindriques **ORANGE**.

Elles pourront être robotiques.

La marque de changement de parcours est une bouée **VERTE**

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**

Les marques 1, 2, 3P et 5 sont à contourner en les laissant à bâbord.

- Parcours 1 : Flamme numérique n°1 - Départ, 1 - 2 – Porte (3S/3P) - 2 – 3P - 5 - Arrivée
- Parcours 2 : Flamme numérique n°2 - Départ, 1 – Porte (4S/4P) - 1 - 2 – 3P-5 - Arrivée
- Parcours 3 : Flamme numérique n°3 - Départ, 1 - 2 – 3P –5 - Arrivée

Annexe Parcours 2
Parcours Nacra 15 - 15.5 Open

La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**

Les marques de parcours 1, 2, et 3S/3P seront de couleur **VERTE**

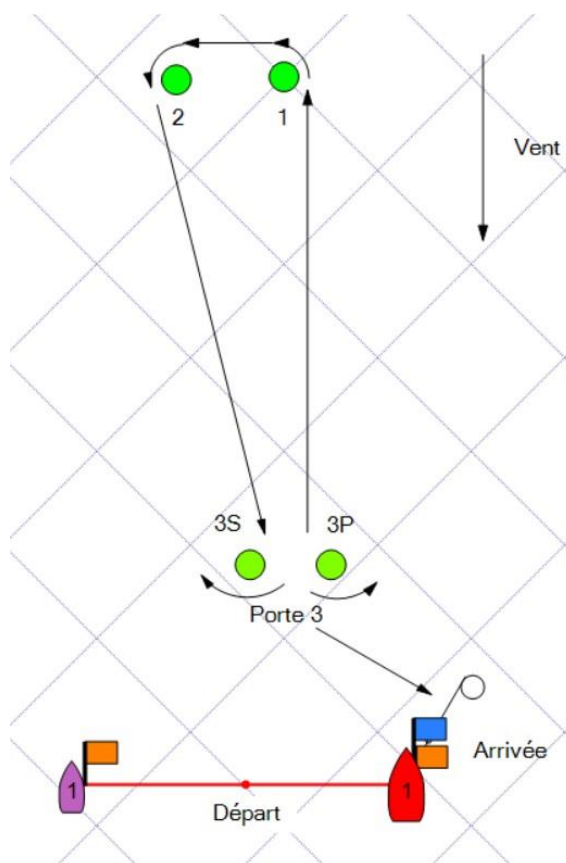
Les marques pourront être robotiques.

La marque de changement de parcours est une bouée cylindrique **JAUNE**

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**.

Les marques 1, 2 et 3P sont à contourner en les laissant à bâbord.

- Parcours 1 : Flamme numérique n°1 - Départ, 1 - 2 – Porte (3S/3P) 1 - 2 – 3P – Arrivée
- Parcours 2 : Flamme numérique n°2 - Départ, 1 - 2 – 3P - Arrivée



Quand un changement de parcours est signalé à la porte 3S-3P, la marque de changement de parcours sera mouillée et devra être laissée à bâbord. Dans ce cas, la marque 2 ne sera pas remouillée.

Annexe Parcours 3

Annexe parcours 3.1 Parcours 420 et Open 5,70

La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**

Les marques de parcours 1, 2, 3S/3P, et 4S/4P sont des bouées de couleur **VERTE**.

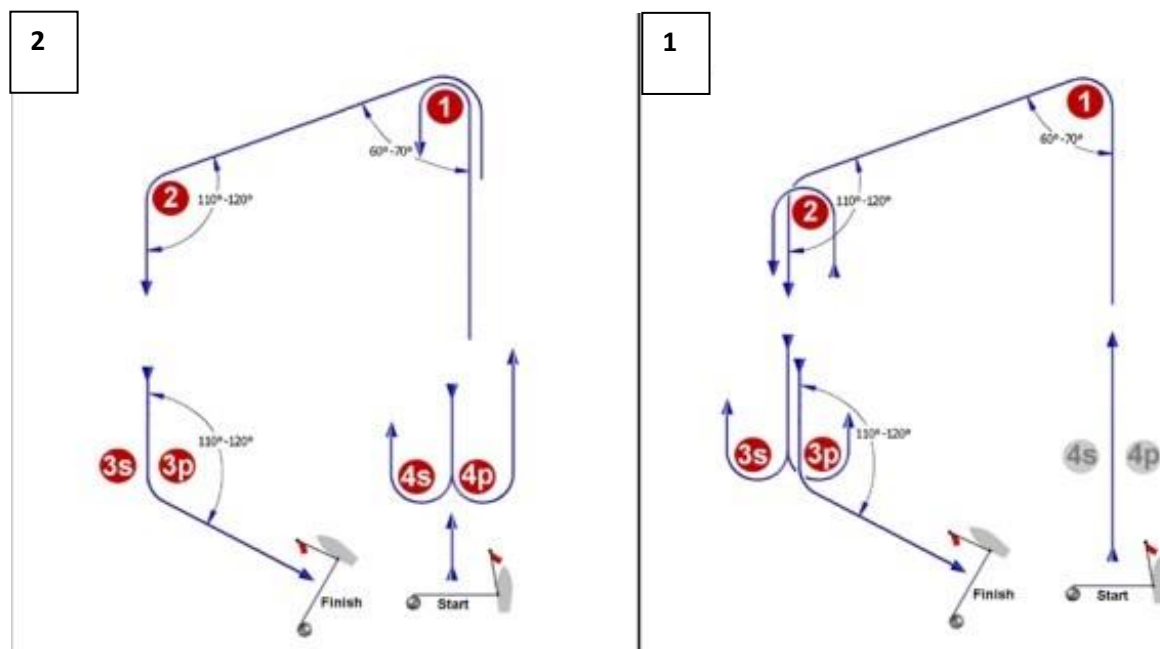
Les marques pourront être robotiques.

La marque de changement de parcours est une bouée cylindrique **JAUNE**

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**.

Les marques 1, 2 et 3P sont à contourner en les laissant à bâbord.

- Parcours 1 : Flamme numérique n°1 Départ, 1 - 2 – Porte (3S/3P) - 2 – 3P - Arrivée
- Parcours 2 : Flamme numérique n°2 Départ, 1 – Porte (4S/4P) - 1 - 2 – 3P - Arrivée



Parcours 3 Open 5,70

La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**

Les marques de parcours 1 et **4S/4P** sont des bouées de couleur **VERTES**.

Les marques pourront être robotiques.

La marque 2 sera une bouée cylindrique **BLANCHE**

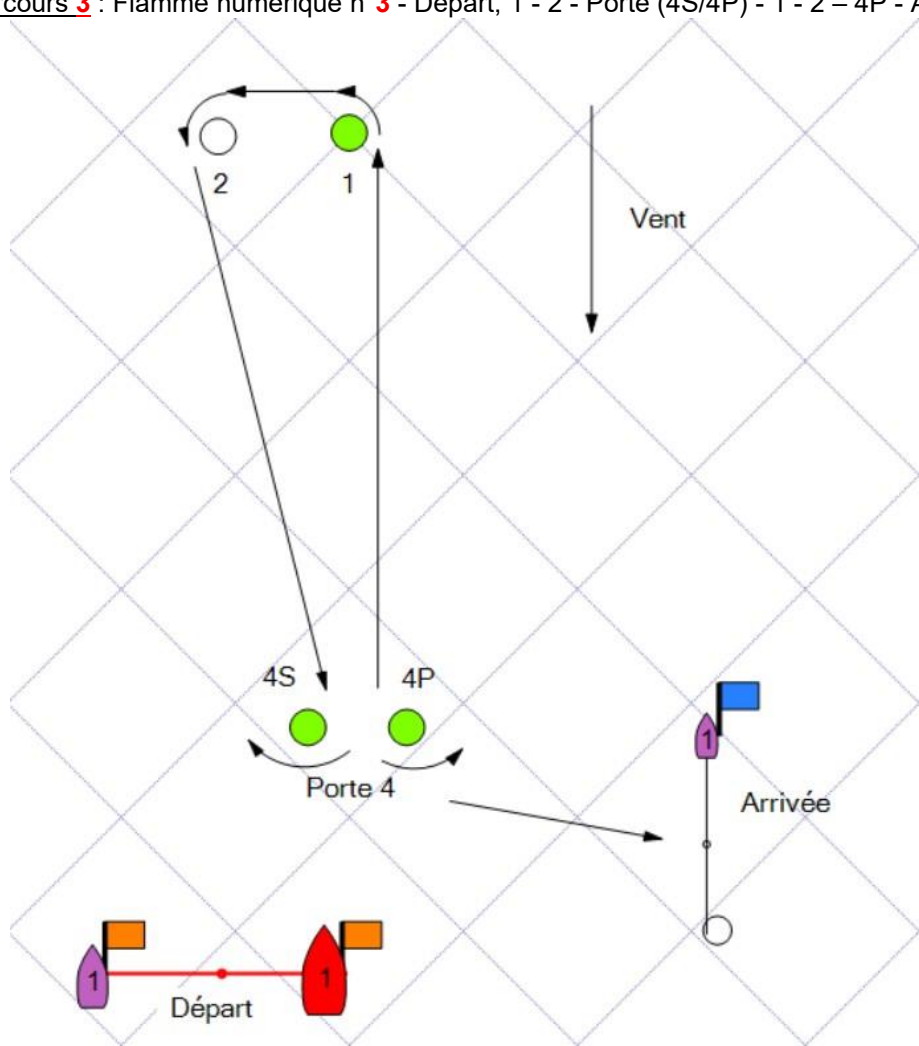
Les marques pourront être robotiques.

La marque de changement de parcours est une bouée cylindrique **JAUNE**

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**.

Les marques 1, 2 et **4P** sont à contourner en les laissant à bâbord.

- Parcours 3 : Flamme numérique n°**3** - Départ, 1 - 2 - Porte (4S/4P) - 1 - 2 - 4P - Arrivée



Quand un changement de parcours est signalé à la porte 4S-4P, la marque de changement de parcours sera mouillée et devra être laissée à bâbord. Dans ce cas, la marque 2 ne sera pas remouillée.

- **Annexe parcours 3.2 Parcours 29er**

La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**

Les marques de parcours 1 et **4S/4P** sont des bouées de couleur **VERTE**.

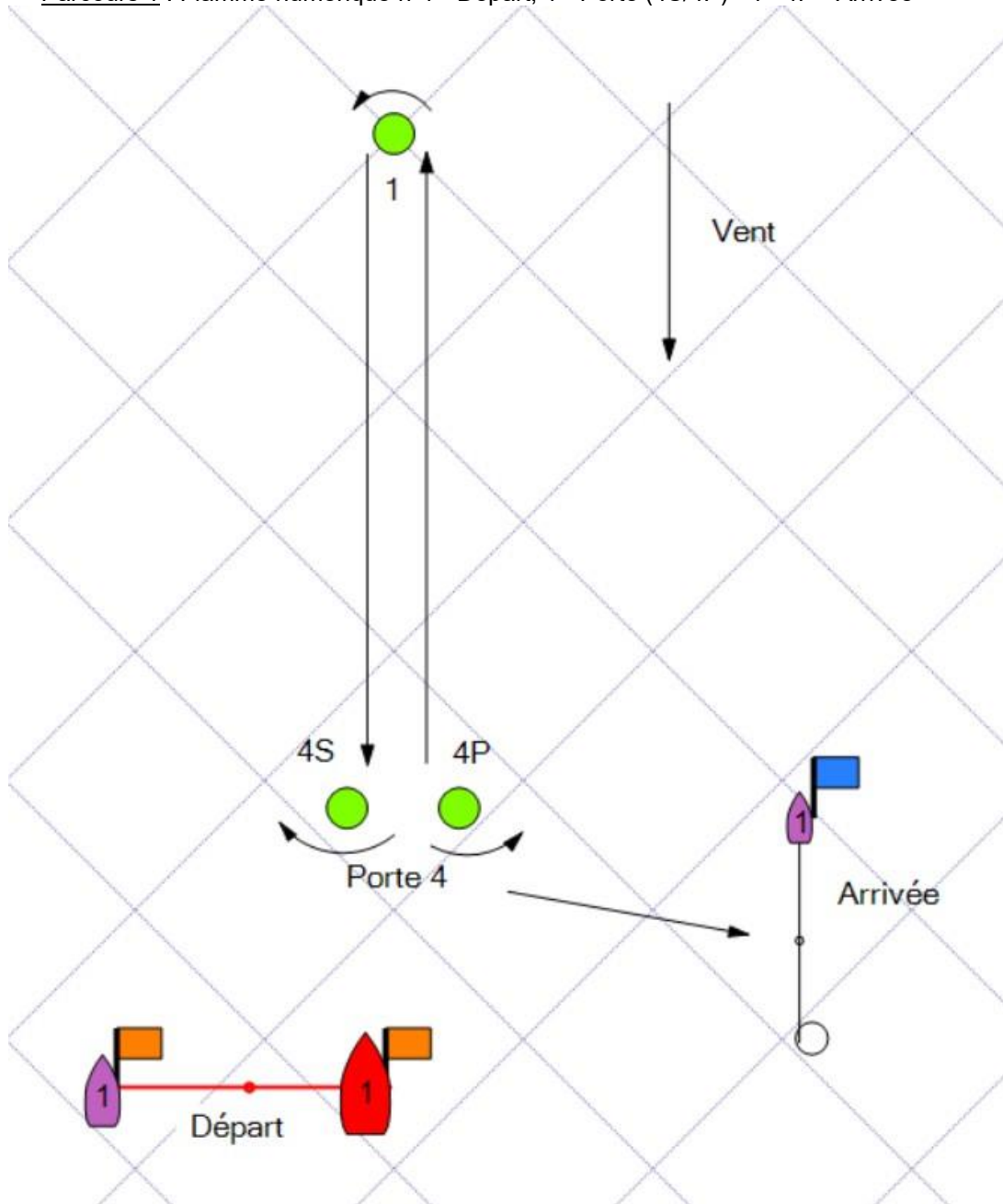
Les marques pourront être robotiques.

La marque de changement de parcours est une bouée cylindrique **JAUNE**

La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**.

Les marques 1 et **4P** sont à contourner en les laissant à bâbord.

- Parcours 1 : Flamme numérique n°1 - Départ, 1 - Porte (4S/4P) - 1- 4P - Arrivée



ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT 2025-2028

Si cette annexe s'applique, cela doit être précisé dans l'avis de course ou les IC et le texte ci-dessous doit être intégré aux IC

Version : juillet 2025

SD1

La règle 44.1 est modifiée comme suit : « Un bateau peut effectuer une pénalité quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 dans un incident pendant qu'il est en course (sauf la règle 14 quand il a causé un dommage sérieux ou blessure), la règle 31 ou la règle 42. Cependant,

(a) quand il est susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31 ;

(b) s'il a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.

La pénalité dans la règle 44.2 est une pénalité de deux tours pour les classes ILCA4, ILCA6, ILCA7 et 420.

La pénalité dans la règle 44.2 est une pénalité d'un tour pour les classes 15.5 Open, Nacra 15, Open 5.70 et 29er.

SD2

(a) Pendant qu'il est en course, un bateau peut réclamer

- Contre un autre bateau selon une règle du chapitre 2 (sauf la règle 14) pour un incident dans lequel il était impliqué
- Ou selon la règle 31
- Ou la règle 42 modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient.

Pour ce faire, il doit, pour chaque réclamation, héler « Protest » et arborer ostensiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (sauf si sa longueur est inférieure ou égale à 6m). Il doit affaler le pavillon avant, ou à la première occasion raisonnable après qu'un bateau impliqué dans l'incident a effectué spontanément une pénalité ou après une décision d'un juge.

(b) Un bateau qui réclame comme prévu dans la règle SD2(a) n'a pas droit à une instruction, sauf pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau. À la place, un bateau impliqué dans l'incident peut reconnaître avoir enfreint une règle en effectuant spontanément une pénalité. Un juge peut pénaliser tout bateau ayant enfreint une règle et n'ayant pas été exonéré, sauf si le bateau a effectué spontanément une pénalité.

SD3

(a) Quand un bateau

- (1) enfreint une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors,
- (2) enfreint la règle 31 et n'effectue pas de pénalité,
- (3) enfreint la règle 42,
- (4) enfreint la règle 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage,
- (5) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- (6) commet une infraction à la sportivité, ou
- (7) ne respecte pas la règle SD5 ou n'effectue pas une pénalité quand un juge lui impose de le faire,

Un juge peut le pénaliser sans réclamation d'un autre bateau. Le juge peut imposer une pénalité ou plus, chacune d'entre elles étant signalée conformément à la règle SD4(b), ou rapporter l'incident au jury pour action supplémentaire. Si un bateau est pénalisé selon la règle

SD3(a)(7) pour ne pas avoir effectué une pénalité ou pour ne pas l'avoir effectuée correctement, la pénalité initiale est annulée,

(b) Un juge qui décide, en se basant sur sa propre observation ou sur un rapport reçu de quelque source que ce soit, qu'un bateau peut avoir enfreint une règle, autre qu'une règle listée dans la règle SD2(a), peut informer le jury pour qu'il prenne une action supplémentaire selon la règle 60.1. Cependant, il n'informerait pas le jury d'une infraction alléguée à la règle 14 sauf en cas de dommage ou blessure.

SD4 Un juge signalera une décision de la façon suivante :

- (a) un pavillon vert et blanc avec un long signal sonore signifie « pas de pénalité »
- (b) un pavillon rouge avec un long signal sonore signifie « une pénalité a été donnée ou reste en suspens ». Le juge hèlera ou identifiera chaque bateau dans ce cas.

SD5 Un bateau pénalisé selon la règle SD4(b) doit effectuer une pénalité.

SD6 Aucune procédure d'aucune sorte ne peut être engagée en relation avec l'action ou l'absence d'action d'un juge sur l'eau. Un bateau peut réclamer ou demander réparation pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau en accord avec SD2(b).

SD7 Un bateau ayant l'intention de

- (a) réclamer contre un autre bateau selon une règle autre que la règle SD5,
- (b) réclamer contre un autre bateau selon la règle 14 s'il y a eu un contact ayant causé dommage ou blessure, ou
- (c) demander réparation

doit réclamer ou demander réparation dans le temps limite dont le bateau dispose.